



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

DOSSIER DE PRESSE du 22 septembre 2017

**Signature du contrat de ruralité
pour le Pôle d'équilibre territorial et rural du Cœur Entre-deux-mers
2017-2020**



Pierre DARTOUT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde, et Alain LEVEAU, président du pôle d'équilibre territorial et rural du Cœur Entre-deux-mers,* ont signé ce vendredi 22 septembre, à Targon, le contrat de ruralité liant le territoire de l'Entre-deux-Mers à l'État en présence des porteurs et des partenaires du contrat (conseil régional, conseil départemental, caisse des dépôts).

Le contrat de ruralité a pour objectif de coordonner les outils, dispositifs et moyens existants afin d'accompagner le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Ils sont les équivalents des contrats de ville pour les zones rurales.

Conclu pour la période 2017-2020, le contrat de ruralité s'articule autour de six enjeux prioritaires : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

Pour mémoire, **quatre contrats de ruralité ont déjà été signés en Gironde** pour les territoires du Réolais en sud-Gironde (décembre 2016), du Grand Libournais (mars 2017), du Médoc Cœur de Presqu'île (juin 2017) et de la Haute-Gironde (juin 2017).

I - Les contrats de ruralité : un outil pour coordonner l'action publique dans les territoires

Le contrat de ruralité est le pendant des contrats de ville. Il vise à coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. Il a pour but de fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans les territoires ruraux. Il donne plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets. En outre, il permet une programmation et donc une traçabilité des politiques publiques d'État comme territoriales.

La circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, précise les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité annoncés par le Premier ministre lors du 3^e comité interministériel aux ruralités.

Les contrats de ruralités sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'établissement public de coopération communale (EPCI). Au sein d'un même département, plusieurs contrats ont ainsi été signés.

II- Présentation du pôle d'équilibre territorial et rural du Cœur l'Entre-deux-Mers

Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers se situe dans le département de la Gironde. Il est le premier PETR (Pôle d'Équilibre Territorial Rural) créé en Gironde. À ce jour, notre département possède deux PETR avec celui du Libournais.

Un territoire très attractif : le Cœur Entre-deux-Mers rassemble 92 communes, structurées en 5 communautés de communes et compte 100 000 habitants (INSEE population totale au 1^{er} janvier 2017). Situé sur la rive droite de la Garonne, cet espace s'étend de la périphérie de la métropole de Bordeaux jusqu'aux marges du Libournais. Il est à équidistance des agglomérations de Libourne et de Langon. Parmi les territoires girondins les plus attractifs avec une densité de population supérieure à la moyenne départementale, il continue à accueillir chaque année une partie des nouveaux Girondins.

Un territoire économique dynamique : par à son positionnement au carrefour de Bordeaux, Langon et Libourne, grâce à sa facilité d'accès aux grands axes et en raison également de son dynamisme démographique, le Cœur Entre-deux-Mers est fortement attractif pour les entreprises.

III - Nombre de communautés de communes impliquées dans le contrat de ruralité pour le pôle d'équilibre territorial et rural du Cœur Entre-deux-Mers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les membres de ce pôle territorial sont les EPCI suivants :

- Communauté de communes de Saint-Loubès,
- Communauté de communes les Coteaux bordelais,
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté de communes rurales de l'Entre-deux-Mers,
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.

IV - Des actions programmées autour de six thématiques

• L'accès aux services publics et aux soins

Étant donné la transformation structurelle de la population : augmentation des personnes âgées et des familles avec jeunes enfants, diminution sensible de la part des 15-30 ans, il est aujourd'hui nécessaire de :

- élargir l'offre de services pour répondre à des besoins non couverts : petite enfance, jeunesse, personnes âgées et dépendantes, personnes handicapées,
- développer des services de soins,
- adapter voire créer des équipements publics (restauration collective, écoles, maison de services...) et services pour être en adéquation avec les évolutions démographiques.

• La revitalisation des centres-bourgs

Le Cœur Entre-deux-Mers est un territoire maillé par des petits pôles urbains, qui regroupent l'offre, mais dont l'évolution peine parfois à suivre la croissance démographique. Il est nécessaire de :

- poursuivre la dynamisation des centres-bourgs par un maintien ou le développement de l'offre (commerces, logements...),
- conforter les relations de proximité en aménageant les centres-bourgs (requalification de l'espace public...),
- diversifier les logements afin qu'ils soient adaptés à la diversité des besoins (jeunes, seniors, personnes seules, logement sociaux, d'urgence).

• L'attractivité du territoire par le développement économique et artisanal, touristique notamment

La proximité de la métropole bordelaise entraîne un besoin de développement des communes et une évolution du tissu économique : artisanal, commercial, agricole et touristique. Il est donc aujourd'hui nécessaire de :

- renforcer l'attractivité des communes (embellissement, mise en accessibilité, offre de logements de qualité...),
- soutenir l'implantation et le développement de nouvelles activités (TPE, PME, industrie...),
- appuyer le tissu entrepreneurial, aujourd'hui encore fragile, mais dynamique : artisanat, commerce, économie sociale et solidaire...

- poursuivre la diversification des activités : maraîchage bio, productions en circuits courts, hébergement touristique et agrotourisme,
- développer des services formation sur le territoire, notamment de formation professionnelle,
- consolider la filière touristique,
- valoriser le patrimoine naturel et culturel,
- rattraper le retard dans l'accès au haut débit, améliorer l'accessibilité numérique du territoire.

- **Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire**

Face aux fortes mobilités pendulaires (domicile-travail) en augmentation (82 % des actifs ayant un emploi à l'extérieur de leur commune, notamment, dans l'aire urbaine bordelaise), il est souhaitable de :

- adapter et sécuriser les infrastructures routières et de développer des axes structurants,
- développer les circulations douces,
- développer des infrastructures et de doter d'équipements favorisant la multi modalité,
- favoriser l'accès à la mobilité pour tous.

- **La transition énergétique**

Les risques naturels, notamment d'inondations (Garonne, Dordogne et affluents) et de mouvements de terrains (argiles à gonflement et carrières), sont à bien anticiper pour ne pas mettre en balance le potentiel économique et la sécurité des biens et des personnes. La précarité et la dépendance énergétiques sont des problématiques dont le territoire se saisit progressivement. Pour ces raisons, il est important de :

- poursuivre le travail sur les risques naturels locaux, notamment les risques inondation Garonne, Dordogne et les risques carrières,
- poursuivre le travail sur la diminution de la consommation d'énergie au niveau des équipements publics et des logements,
- travailler sur la diversification énergétique,
- lutter contre la précarité énergétique.

- **La cohésion sociale**

Les activités culturelles, associatives et sportives sont créatrices d'emploi local non délocalisable et de lien social. Elles participent donc au dynamisme économique local qu'il est nécessaire de maintenir voire renforcer en :

- poursuivant la mutualisation des équipements existants ou en projet,
- réhabilitant, adaptant ou créant des équipements sportifs, culturels, de lien social, pour mieux couvrir les besoins de la population croissante,
- poursuivant la résorption de la précarité et la lutte contre l'habitat indigne.

IV - Des exemples significatifs d'actions innovantes et/ou structurantes

- La construction d'un éco-quartier à Haux,
- La construction de plusieurs maisons de service aux publics,
- la construction de plusieurs locaux à vocation médicale,
- la construction d'une centrale photovoltaïque à Gornac sous maîtrise de la communauté de communes rurales de l'Entre-deux-Mers
- la construction d'un centre aquatique intercommunal à Saint-Loubès,
- des aménagements de la façade fluviale à Langoiran,
- la création d'une gare touristique à La Sauve.

V - Nombre de projets au total

81 fiches-actions à réaliser dans les quatre années couvertes par le contrat.

VI - Les investissements financiers

L'engagement financier de l'État se traduira *via* la DETR et la dotation spécifique (DSIL). Les éléments financiers qui seront disponibles en 2018 permettront d'intervenir pour réaliser les actions les plus urgentes.

Les collectivités territoriales (région, département, communautés de communes et communes) interviendront dans les plans de financement des actions contenues dans le présent contrat de ruralité en fonction de choix et des compétences qui sont les leurs.